

Synode de la famille (janvier 2015)

Le questionnaire de quarante-six questions accompagnant le rapport final du Synode : *Relatio Synodi* sur la famille s'ouvre sur une « question préalable » se référant à toutes les sections de ce rapport :

« La description de la réalité de la famille présente dans la *Relatio Synodi* correspond-elle à ce que l'on constate dans l'Église et dans la société d'aujourd'hui ? Quels aspects absents peuvent être intégrés ? ».

Cette interrogation a provoqué au sein de notre équipe MCC (Mouvement chrétien des cadres) le souhait d'apporter notre contribution en donnant notre sentiment sur quelques points du sujet qui nous ont paru essentiels et ainsi participer à la vie de l'Église synodale.

En tout premier lieu, nous nous rappelons le message évangélique d'Amour et d'Alliance qui fondent notre foi. Nous sommes ainsi invités à trouver dans nos lieux de vie et d'engagements respectifs, les signes qui peuvent en être la révélation. Aujourd'hui plus que jamais les femmes et les hommes de bonne volonté sont en quête de sens à donner à leur vie et d'Amour à partager et à donner. Ceci est d'autant plus fort au sein des couples et des familles. Rappeler et reconnaître l'idéal d'amour que vivent de nombreux couples, sans référence à l'Église, serait une nouvelle manière pastorale de regarder positivement ces couples et ces familles. Chacun est interrogé et questionné, notamment dans la transmission des valeurs humaines auxquelles il adhère. Quel message d'Amour transmettrons-nous qui puisse être entendu et reçu par le plus grand nombre ? Si dans la réflexion que notre équipe a menée, nous avons fait nos paragraphes 1 à 9 du rapport de la 1^{ère} session du Synode sur la famille, nous faisons part des deux points qui nous interrogent particulièrement et devraient comme le répète notre Pape François susciter la bienveillance de notre Église, tout en appelant à la responsabilité de chacun.

1) Constat

a) Il nous a semblé tout d'abord que le principal point de blocage résidait dans le caractère brutal et sans nuance de **la définition du mariage chrétien**. Le rapport provisoire du synode appelait l'Église à « sortir du tout ou rien ». Nous pensons de même. Il n'y a pas « un avant mariage » vide de tous gestes de tendresse, puis un engagement indissoluble devant Dieu ayant valeur de sacrement, puis une « consommation » physique instantanée qui marquerait un pas définitif et irréversible dans la vie du couple. La définition actuelle du mariage chrétien a pu avoir dans le passé une valeur de norme à caractère plus social qu'affectif, destiné davantage à contribuer à l'organisation et à la stabilité de la société qu'à prendre en compte la réelle complexité des rapports humains, la nécessaire progressivité de la construction d'un « foyer » solide et rayonnant, et aussi la prise de conscience, assumée dans la durée, du travail et des efforts qu'exige la fondation d'une cellule de vie dans laquelle Dieu lui-même ait toute sa place.

b) **Le mariage n'est pas un instant**. C'est une lente, exaltante mais parfois difficile construction. Tous ne sont pas prêts à ce parcours même si beaucoup le souhaitent. Des erreurs sont possibles, mais emprunter une fausse piste ne doit pas condamner à la prison à vie.

c) La plupart des actes ou comportements que l'Église considère comme des ruptures entre l'homme et Dieu (des péchés), peuvent faire l'objet du pardon divin s'il y a sincère repentance et à condition qu'il soit mis un terme à ces actes ou comportements. Or on sait bien que beaucoup de situations sont irréversibles, ce qui enferme les « coupables » dans des impasses totales (par exemple, après un divorce, l'impossibilité de renoncer à un remariage d'où sont issus des enfants). En outre cette somme de règles strictes et complexes comporte bien des incohérences (exemple : un homme qui a tué la femme dont il aurait pu seulement divorcer pourra, après une période de remords et une confession, se remarier et accéder à la communion...).

Face à la rigueur dont fait preuve l'Église en présentant un idéal extrêmement irréalisable, beaucoup se découragent, contreviennent aux préceptes intangibles et s'éloignent finalement de l'Église, contre leur gré, se coupant ainsi de tout contact avec la Parole et en privant les

générations qui les suivent.

Ne rien changer aux règles actuelles et accroître seulement le nombre d'annulations pour divers motifs serait une erreur. Procédures longues et coûteuses (profitant donc d'abord aux riches), la multiplication des annulations signifierait que sont également nuls (sans que les époux le sachent) un nombre important de mariages vécus dans la fidélité...

2) Initiatives en cours

a) Un préalable

La solution de tous ces cas, rendus inextricables par une lecture étroite de la Tradition et par la rigidité de beaucoup de théologiens romains éloignés du terrain, ne peut être trouvée que dans la confiance en Dieu qui seul connaît et juge le cœur de chaque homme. Priver de communion un divorcé remarié c'est faire fi de l'infinie Miséricorde de Dieu.

b) Dans la pratique, qu'observe-t-on ? (puisque c'est bien cela que nous demande le pape)

Beaucoup de familles et beaucoup de prêtres accueillent et accompagnent de jeunes hommes et femmes qui déjà cohabitent, et qui manifestent clairement leur désir de s'engager devant Dieu lorsqu'ils auront parcouru un chemin d'approfondissement de quelques mois ou années. Ils sont en fait mariés selon la loi naturelle. Ces jeunes gens affichent leur projet de fonder une famille de deux, trois ou quatre enfants, mais, en toute responsabilité préfèrent différer temporairement, souvent pour le bien des enfants eux-mêmes, la naissance du premier. Ils ont recours pour cela, à titre préventif, aux méthodes naturelles de contraception, mais aussi aux moyens qu'offrent les sciences et techniques modernes (voir §c). Ils restent en contact étroit avec l'Église par une pratique occasionnelle et par leur participation à des activités sociales de service, mais aussi par leurs liens personnels avec un prêtre ou une équipe de préparation au mariage.

Cet accueil et cet accompagnement sont incontournables si l'on veut éviter que ces jeunes s'éloignent de l'Église et de sa Parole, amorçant ainsi une rupture de transmission désastreuse à terme pour l'Église et son message.

Ne peut-on donc imaginer que **l'Église prenne en compte la gradualité**, c'est-à-dire la progression par palier des relations entre un homme et une femme et instaure une sorte de mariage à deux vitesses, **le premier en accordant sa bénédiction** à ceux qui manifestent ainsi leur attachement à l'esprit de l'évangile, mais sont encore « en route » ; **le second, sacramentel**, susceptible d'être dissous seulement par une décision ecclésiale comme peuvent l'être les vœux de prêtres ou de religieux, et auquel seraient candidats ceux qui, dans la foi, auront vécu la « consommation existentielle » d'un mariage consacré par la vie commune ?

c) L'encyclique *Humanae vitae*, dans son souci de magnifier la vie, a condamné ensemble l'avortement - qui tue - et les moyens non-naturels de contrôle des naissances :

- qui permettent d'abord de limiter le nombre d'avortements,
- qui permettent aux parents d'exercer leurs responsabilités de pro-créateurs en organisant leur famille pour le bien de chacun et pour l'équilibre de leur amour réciproque,
- qui permettent enfin de limiter les catastrophes sanitaires et sociales dans des pays sous-développés.

Pourtant le pape Paul VI, qui l'a signée, avait tout à fait conscience de la situation et des réformes souhaitables, comme le prouve l'extrait suivant de cette encyclique qui mérite d'être cité :

« ...L'homme a accompli d'étonnant progrès dans la maîtrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature, au point qu'il tend à étendre cette maîtrise à son être lui-même pris dans son ensemble : au corps, à la vie physique, à la vie sociale et jusqu'aux lois qui règlent la transmission de la vie.

Un tel état de chose fait naître de nouvelles questions. Etant données les conditions de la vie moderne, étant donnée la signification des relations conjugales pour l'harmonie entre les époux et pour leur fidélité mutuelle, n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques ?

Etendant à ce domaine l'application du principe dit « de totalité », ne pourrait-on admettre que

l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances ? Ne pourrait-on admettre, en d'autres termes, que la finalité de la procréation concerne l'ensemble de la vie conjugale, plutôt que chacun de ses actes ?

On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilités de l'homme moderne, le moment n'est pas venu pour lui de confier à sa raison et à sa volonté, plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme, le soin de régler la natalité. »

À ces questions, superbement rédigées, le pape Paul VI, dans la suite de l'encyclique, répond par la négative, avec une argumentation théologique et canonique que l'on sent parfois embarrassée. On sait quelles conséquences dramatiques ont eu cette réponse.

Pour notre part, nous répondons par l'affirmative en espérant que notre souhait sera pris en considération.

3) Conclusion

Nous souhaitons que l'Église sache :

- 1- Mettre la Miséricorde de Dieu au cœur de son annonce de l'Évangile.
- 2- Redéfinir le mariage chrétien, en plaçant l'Amour et la transmission de la vie sous le regard d'un Dieu miséricordieux plutôt que sous le regard sévère d'une Église apparemment plus soucieuse d'interdire que de faire confiance à l'homme.
- 3- Remettre règles morales et préceptes divers à leur juste place de moyens destinés à aider les hommes dans leur long cheminement vers Dieu.
- 4- Appliquer, dans son rôle de magister, le principe de subsidiarité, en confiant aux Conférences épiscopales locales l'adaptation (à l'aide de démarches synodales) des principes généraux qu'elle édicte, en fonction des situations particulières des hommes et des femmes que Dieu leur a confiés.

Philippe André, Jean-Louis et Anne-Marie Barriac, Antoine Buffet, Dominique et Brigitte Chavanat, Gil et Françoise Mozzo, Paulette Pujol, Jean Vetter (membres de l'équipe MCC n°17 de Lyon)